



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
Commune de  
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Municipal  
République Française**

**Séance du 30 mars 2023  
à 18 heures 30**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	27

**Date de la convocation**  
24/03/2023

**Date d'affichage**  
31/03/2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Présents :** MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille.

**Procurations :**

M. ANDRÉ Claude a donné procuration à Mme MORETI Karine.  
Mme SALUZZO Joëlle a donné procuration à Mme COSTE Josiane.  
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.  
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. COUSTON Rémy.  
Mme PILLOT Marion a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

**Secrétaire de séance :** Mme COSTE Josiane a été nommée secrétaire de séance.

**Nature de l'acte : 7.5.1. Demandes de subventions  
DELIBERATION N° 2023-03-27**

**OBJET :** *EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION*

**RAPPORTEUR :** M. Lionel FISCHER, adjoint délégué à la sécurité, à l'urbanisme et à l'environnement.

VU le Code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre de l'appel à projets 2023 du programme « S » du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), l'Etat peut financer des projets d'équipement des polices municipales.

La commune souhaite procéder à l'acquisition de 3 gilets pare-balles pour les agents de la police municipale.

Le projet d'équipement est estimé à 1 415,57 € HT.

CONSIDERANT l'intérêt de compléter l'équipement des agents de la police municipale afin de les protéger dans l'exercice de leurs missions,

Le projet d'équipement en gilets pare-balle fait partie des équipements concernés par un financement FIPD, il est proposé de solliciter l'Etat à hauteur de 750 € du coût hors taxes du projet, soit une subvention forfaitaire de 250 € par gilet pare-balles.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES avis de la commission des affaires générales réunie le 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE l'acquisition de 3 gilets pare-balles pour le service de police municipale.

SOLLICITE la participation de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets 2023 programme « S » du FIPDR pour le financement d'équipements des polices municipales à hauteur de 750 €, soit 250 € par gilet.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération :

COÛT DU PROJET		
Coût des travaux HT		1 415,57 €
TVA	20,00%	283,11 €
<b>Coût TTC</b>		<b>1 698,68 €</b>

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT

<b>1Autofinancement</b>	<b>47%</b>	<b>665,57 €</b>
<b>2Subventions d'équipement 53%</b>		
Etat (FIPDR)	250 € par gilet	750,00 €
<b>Total (2)</b>		<b>750,00 €</b>
<b>3Emprunt</b>	<b>0%</b>	<b>0 €</b>
<b>Total (1+2+ 3)</b>	<b>100%</b>	<b>1 415,57 €</b>

PRECISE que les crédits nécessaires au projet seront ouverts dans la section d'investissement du budget.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 27	VOIX CONTRE /	ABSTENTION /
-----------------	------------------	-----------------

Le Maire,  
Serge MALEN



Le secrétaire de séance  
Josiane COSTE

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 31/03/2023 de la publication le 31/03/2023 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.